

LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Sénégal

Rapport national



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright ©2026 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.
media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



Sénégal

Par Moussa Waly Sene

Résumé exécutif

En 2024, le Sénégal a rejoint les 17 pays africains qui ont mis au moins un satellite en orbite, GAINDESAT-1A. Il a rejoint des pays comme l'Afrique du Sud et l'Égypte qui ont chacun 13 satellites, ainsi que le Nigéria qui

se classe en troisième position avec 7 satellites. Le président Bassirou Diomaye Diakhar Faye a déclaré que cette initiative constituait une étape importante vers la « souveraineté technologique » du Sénégal¹. En 2025, ce satellite est entré en phase opérationnelle com-

1. GAINDESAT-1A, the first Senegalese satellite, successfully launched: <https://www.jeuneafrique.com/1599726/politique/gaindesat-1a-premier-satellite-senegalais-lance-avec-succes/> (Accessed on November 28, 2024).

plète, permettant le déploiement de services de télédétection agricole et de surveillance des ressources naturelles. Le gouvernement a annoncé le développement d'un second satellite, GAINDESAT-1B, dans le cadre du New Deal technologique, avec un lancement prévu d'ici à 2027². Cependant, la souveraineté technologique ne saurait se réduire à la possession d'infrastructures spatiales : elle doit se traduire par des bénéfices concrets pour les droits numériques des citoyens. Or, à ce stade, aucune donnée publique ne démontre que le satellite GAINDESAT-1A a contribué à réduire la fracture numérique, à améliorer l'accessibilité financière d'Internet ou à étendre la connectivité dans les zones

rurales mal desservies. C'est dans ce contexte que le présent rapport du Sénégal sur les droits numériques et l'inclusion a été révisé et mis à jour. Les recherches qui sous-tendent ce rapport ont permis de passer en revue l'accès à Internet, la liberté d'expression, la protection et la confidentialité des données, la censure et la modération de contenu, l'accès à l'information, l'Intelligence artificielle et les technologies émergentes, l'inclusion numérique et le Fonds de service universel. Le présent rapport a permis de démontrer que des efforts significatifs restent à faire en matière de liberté de la presse.



2. Senegalese Space Agency (ASENA), 2025 Annual Activity Report, Dakar, 2025 Ministry of Digital Affairs and Telecommunications, New Deal for Technology — Space Roadmap, February 2025

Introduction

Le Sénégal a lancé en 2025 la stratégie numérique appelée « New Deal Technologique »³. Cette nouvelle stratégie vise à transformer le pays en un hub numérique d'ici à 2034 avec 1 097 milliards de FCFA d'investissement prévu. Les objectifs incluent la réduction de la dépendance aux technologies étrangères, le renforcement de la cybersécurité, la numérisation des services publics, la promotion de l'entrepreneuriat technologique, et le positionnement du Sénégal parmi les trois principaux exportateurs africains de services numériques. Le plan comprend aussi la formation de 100 000 diplômés dans le domaine numérique, un taux de connectivité Internet de 95%, et la création de plus de 500 startups labellisées d'ici 2034⁴.

Pour accroître le secteur du numérique, le Sénégal, sous la direction du Président de la République, s'est engagé dans une ambitieuse initiative de transformation numérique appelée le « New Deal Technologique »⁵. Cette

stratégie vise à positionner le pays comme un leader et un catalyseur de l'innovation numérique en Afrique.

Relativement à l'économie numérique, la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID)⁶ du Sénégal a annoncé l'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les prestations de services numériques réalisées par des fournisseurs en ligne étrangers et des plateformes numériques étrangères. Cette nouvelle taxe de 18 % (TVA) sur les services fournis par les plateformes numériques, marque une étape importante dans sa politique fiscale numérique. Cette initiative vise à réguler le secteur des services numériques au Sénégal.

Si le New Deal technologique constitue une ambition affichée, son analyse révèle plusieurs lacunes majeures. D'abord sur la transparence budgétaire : les 1 097 milliards de FCFA annoncés ne sont assortis d'aucun mécanisme public de suivi des décaissements ni d'indicateurs de performance accessibles

3. <https://stcc-ssi.sn/lancement-de-la-strategie-numerique-du-senegal-new-deal-technologie-24-fevrier-2025-aucicad/>
4. <https://www.presidence.sn/fr/actualites/new-deal-technologie-une-ambition-nationale-pour-faire-du-senegal-un-leader-de-leconomie-numerique-en-afrique>
5. With its new technological deal, Senegal aims to become a leader in digital innovation in Africa. <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/new-deal-technologie-le-senegal-ambitionne-de-devenir-leader-de-linnovation-numerique-en-afrique> (Accessed on November 28, 2024).
6. Order No. 10698 of June 27, 2024, concerning the application of their Article 355-bis of the CGI.

aux citoyens, en contradiction avec les engagements du Sénégal au titre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP), dont il est membre depuis 2018. En plus, en matière de garanties concernant les droits humains, la stratégie ne prévoit pas explicitement de mécanisme de recours pour les citoyens exclus du numérique, ni d'évaluation de l'impact sur les droits fondamentaux. Enfin, sur la mise en œuvre : les stratégies numériques précédentes, notamment la Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025, n'ont pas atteint leurs objectifs de connectivité universelle, sans qu'aucun bilan public n'ait été rendu public.

Par ailleurs, l'instauration de la TVA sur les services numériques étrangers, si elle vise à élargir l'assiette fiscale, risque de renchérir le coût d'accès aux plateformes numériques pour les utilisateurs à faibles revenus, aggravant ainsi les inégalités d'accès déjà documentées. Aucune étude d'impact sur l'accessibilité financière n'a été rendue publique préalablement à cette mesure⁷.

Accès à

Internet

En mars 2025, le taux de pénétration de l'internet au Sénégal atteint 125,67 % selon le site officiel de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)⁸, reflétant une adoption massive via mobile et fixe. Ce chiffre dépasse la population totale en raison de connexions multiples par individu. Au début de 2025, 11,3 millions d'internautes représentent 60,6 % de la population.

Ces deux chiffres ne sont pas contradictoires mais mesurent des réalités distinctes qu'il convient de clarifier pour garantir la crédibilité de l'analyse :

Le taux de 125,67 % (ARTP, 2025) correspond au nombre de cartes SIM actives rapporté à la population totale. Il dépasse 100 %, car un même individu peut détenir plusieurs cartes SIM simultanément (usage professionnel/personnel, multi-opérateurs). Ce chiffre me

7. Open Government Partnership (OGP), Senegal National Action Plan 2023-2025, Washington DC, 2023 OECD, Principles on Digital Governance, Paris, 2020 — Budgetary transparency and accountability in national digital strategies ITU, World Telecommunication Development Report 2024 — Assessment of National Digital Strategies in Sub-Saharan Africa African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR), Declaration of Principles on Freedom of Expression and Access to Information in Africa, Principle 37(3), 2019 — obligation of States to promote universal, equitable and affordable access to the Internet

8. <https://artp.sn/>

sure la pénétration des abonnements mobiles, non l'accès effectif à Internet⁹.

Le taux de 60 % (DataReportal, 2024) mesure quant à lui la proportion d'individus ayant réellement utilisé Internet au cours des trois derniers mois, indépendamment du nombre de SIM détenues. C'est cet indicateur qui reflète l'accès effectif individuel à Internet¹⁰.

L'écart entre ces deux taux révèle une fracture numérique structurelle : près de 40% de la population sénégalaise demeure sans accès effectif à Internet malgré une couverture réseau apparemment satisfaisante. Les causes principales sont le coût prohibitif des données mobiles estimé à 2,8 % du revenu mensuel moyen, au-dessus du seuil d'accessibilité de 2% fixé par l'Alliance pour un Internet Abordable (A4AI), ainsi que le faible taux d'équipement en terminaux dans les zones rurales.

Cette distinction est fondamentale dans une analyse fondée sur les droits : le droit d'accès à Internet, tel que reconnu par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, implique un accès individuel effectif et abordable, et non simplement l'existence d'abonnements formels.

Dans le paysage sénégalais, selon le rapport

de l'Observatoire des tarifs de l'Internet au premier trimestre 2025, les offres d'Internet mobile ressemblent à un marché en mouvement constant, organisé à la fois pour le grand public et pour les professionnels. Pour les particuliers, les opérateurs déclinent leurs pass comme des formules à la carte, adaptées au rythme de chacun. Orange propose ainsi une large gamme allant des petits pass journaliers à 50 F (~0,09 \$) pour dépanner quelques heures, jusqu'aux forfaits mensuels ou 5G capables de supporter une consommation intensive. Espresso, de son côté, mise sur la diversité avec des offres qui vont du très court terme — comme le « Golden Hour », 2 Go pour une heure — à des abonnements mensuels pouvant atteindre 200 Go (~354 \$). YAS adopte une approche plus simple mais ciblée, avec des pass mensuels accessibles (2 000 F ≈ 3,54 \$ à 15 000 F ≈ 26,55 \$) et même des offres saisonnières pour le Ramadan (500 F ≈ 0,89 \$ à 2 000 F ≈ 3,54 \$).

Du côté des entreprises, le décor change : ici, il s'agit moins de flexibilité que de fiabilité. Les opérateurs structurent leurs forfaits avec ou sans engagement, offrant des volumes plus importants et souvent assortis de bonus, notamment en 5G. Orange propose des formules allant de quelques gigas pour les petites équipes (3 098 F ≈ 5,48 \$) à plus de

9. ARTP Senegal, *Electronic Communications Market Observatory — Quarterly Report Q1 2025*, Dakar, 2025

10. DataReportal, *Digital 2024: Senegal*, Kepios Analysis, January 2024

80 Go pour des usages plus soutenus (49 560 F \approx 87,60 \$), tandis qu'Expresso et YAS complètent ce segment avec des offres Business ou Pro adaptées aux besoins des PME. Certains forfaits incluent même des solutions dédiées, comme les mini-routeurs 4G d'Expresso, capables d'atteindre jusqu'à 500 Go (100 000 F \approx 177 \$). Cependant, il y a lieu de relever la cherté de la connexion Internet, ce qui contribue fortement aux difficultés d'accès des citoyens aux services fournis par les TIC. L'accessibilité financière à Internet au Sénégal constitue un obstacle structurel à la pleine réalisation des droits numériques. Une analyse comparative régionale permet de mesurer l'ampleur du défi :

Au Sénégal, 1 Go de données mobiles coûte en moyenne 2,8% du revenu national brut (RNB) mensuel par habitant (2024), soit au-dessus du seuil d'accessibilité de 2% fixé par l'Alliance pour un Internet Abordable (A4AI)¹¹.

À titre de comparaison, ce ratio est de 1,2 % au Maroc, 1,7 % en Côte d'Ivoire, 1,9 % au Ghana et 0,9 % en Afrique du Sud plaçant le Sénégal parmi les pays africains où Internet reste le moins accessible financièrement¹².

Au niveau mondial, le coût moyen de 1 Go de données mobiles est de 4,68 USD, contre

environ 1,20 USD au Sénégal en valeur absolue. Cependant, rapporté au revenu moyen, le coût reste disproportionné pour la majorité de la population, en particulier dans les zones rurales où le revenu moyen est inférieur de 40 % à celui des zones urbaines.

Les femmes rurales, les personnes âgées et les populations à faibles revenus sont les plus affectées par ce coût : selon l'ARTP, le taux de pénétration Internet dans les zones rurales est inférieur de 35 points à celui des zones urbaines¹³.

L'accès à Internet fixe haut débit (24,39 % de pénétration) reste quasi exclusivement urbain, creusant davantage les inégalités territoriales.

Ces données révèlent un manquement aux obligations découlant du Principe 37 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (CADHP, 2019), qui impose aux États de prendre des mesures concrètes pour garantir un accès universel, équitable et abordable à Internet. Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FD-SUT) existe précisément pour répondre à cet impératif, mais son impact sur la réduction des coûts reste insuffisamment documenté et évalué publiquement.

11. Alliance for Affordable Internet (A4AI), Affordability Report 2024, Washington DC, 2024 — Regional comparative data on the cost of the Internet in Africa

12. World Bank, World Development Indicators 2024 — GNI per capita, Senegal and comparator countries

Liberté

d'expression

La liberté d'expression au Sénégal en 2025 fait l'objet d'inquiétudes croissantes, avec des arrestations de journalistes, des fermetures de médias et des convocations d'opposants, malgré les promesses initiales du gouvernement PASTEF de restaurer les libertés. Des observateurs notent un durcissement depuis mai 2024, sans application des réformes judiciaires promises lors des assises de la justice.

Arrestations de Journalistes

- Le 28 octobre 2025, la directrice de 7TV, Maimouna Ndour Faye, a été interpellée manu militari par des gendarmes à Dakar lors d'une interview accordée à un opposant.
- Badara Gadiaga, chroniqueur télé, placé en garde à vue le 10 juillet 2025 pour propos tenus à l'antenne critiquant le Premier ministre, accusé d'atteinte au chef d'État et diffusion de fausses nouvelles, reste détenu.
- Au moins, deux chroniqueurs sont en détention préventive pour la diffusion de fausses nouvelles en septembre 2025.

Fermetures et Suspensions de Médias

Le 22 avril 2025, arrêté N°011059/MCTN du ministre Alioune Sall ordonne la cessation d'activités de 381 entreprises de presse pour non-conformité au code de la presse, décision jugée illégale par la Cour suprême (arrêt du 11 avril 2024 limitant les pouvoirs ministériels). Cela inclut des suspensions de contrats publicitaires par la Primature et mise en danger de rédactions entières.

La Constitution¹⁴ sénégalaise garantit la liberté d'expression. Le droit sénégalais accorde une importance à la liberté d'expression. À titre de référence, la loi n°2008-10 du 25 janvier 2008 portant Loi d'orientation sur la Société de l'Information (LOSI),¹⁵ le Code de la presse de 2017 et la loi n°2018-28 du 12 décembre portant Code des communications électroniques. Pour renforcer les droits humains, le gouvernement a mis en place un projet de loi portant Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains.

Les actes décrits ci-dessus ne constituent pas de simples faits divers médiatiques : ils engagent la responsabilité internationale de l'État sénégalais au titre de plusieurs instruments juridiques contraignants.

Au regard du droit international universel : l'article 19 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP), ratifié par

13. ARTP Senegal, Internet Tariff Observatory — Q1 2025 Report, Dakar, 2025

le Sénégal, garantit la liberté d'expression et n'autorise des restrictions que si elles satisfont, cumulativement, trois conditions : être prévues par la loi, poursuivre un but légitime et être nécessaires et proportionnées. L'arrestation de journalistes pour « diffusion de fausses nouvelles » et « offense au Chef de l'État » ne satisfait manifestement pas ce triple test : le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a explicitement indiqué dans son Observation générale n°34 que les lois sur les « fausses nouvelles » et le délit d'offense aux dirigeants sont incompatibles avec l'article 19 du PIDCP lorsqu'elles sont utilisées pour réprimer les critiques légitimes.

Au regard du droit régional africain : Le Principe 20 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (CADHP, 2019) interdit expressément les arrestations arbitraires de journalistes et défenseurs des droits numériques. Le Principe 22(2) impose aux États d'abroger les lois criminalisant la sédition, les insultes aux dirigeants et la diffusion de fausses nouvelles lorsqu'elles servent à réprimer l'expression. L'article 9 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples consacre quant à lui le droit de recevoir et diffuser des informations, sans restriction arbitraire.

Au regard des décisions de la Cour de Justice

de la CEDEAO : La condamnation du Sénégal par la Cour de Justice de la CEDEAO le 14 mai 2025 dans l'affaire ASUTIC. La République du Sénégal établit un précédent régional direct : l'État a déjà été reconnu coupable de violations des droits à l'expression et au travail liées aux restrictions numériques. Les arrestations de journalistes documentées en 2025 s'inscrivent dans ce même schéma de répression, exposant le Sénégal à de nouvelles procédures devant cette juridiction.

Ces actes constituent des violations caractérisées et documentées des obligations internationales et régionales du Sénégal en matière de droits numériques et de liberté d'expression. Leur répétition systématique révèle non pas des incidents isolés, mais un schéma de restriction délibérée de l'espace civique numérique, incompatible avec les engagements souscrits par l'État.

Accès à

l'information

En 2025, l'accès à l'information publique au Sénégal connaît un avancement majeur avec

14. JORS, No. 5963 of January 22, 2001.

15. JORS, No. 6406 of May 3, 2008, p. 419 et seq.

la promulgation de la loi n°14/2025¹⁶ relative à l'accès à l'information le 25 septembre 2025, garantissant à tout citoyen un droit élargi aux documents détenus par les administrations publiques, sauf exceptions comme la sécurité nationale ou la vie privée. Toute personne pourra déposer une demande écrite d'accès à l'information. L'organisme concerné devra y répondre dans un délai de huit jours francs, prolongeable à quinze jours si nécessaire. L'accès serait gratuit, sauf pour les frais liés à la reproduction ou à la transmission des documents.¹⁷

La promulgation de la loi n°14/2025 relative à l'accès à l'information le 25 septembre 2025 marque une rupture historique dans le cadre juridique sénégalais. Pendant plus de deux décennies, l'absence d'une telle loi avait constitué un frein structurel à la transparence et à la redevabilité publique. Cette adoption met le Sénégal en conformité partielle avec la Loi type de l'Union Africaine sur l'accès à l'information (2013) et avec les engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) depuis 2018.

Cependant, l'adoption formelle de la loi ne suffit pas à garantir l'effectivité du droit : plusieurs conditions restent à remplir pour une mise en œuvre conforme aux standards internationaux :

- La mise en place d'une autorité de surveillance indépendante chargée de traiter les recours ;
- La formation des agents publics aux obligations de divulgation ;
- L'établissement de mécanismes de sanction en cas de refus injustifié d'accès ;
- L'allocation de ressources budgétaires suffisantes pour l'application effective.

L'Union africaine a adopté une loi type pour l'Afrique relative à l'accès à l'information en 2013 qui vise à orienter les États membres dans l'élaboration d'une législation nationale en la matière.¹⁸ Une loi sur l'accès à l'information permet aux autorités étatiques de rendre des comptes, d'être transparentes et de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Du côté des citoyens, une loi sur l'accès à l'information leur permet de participer pleinement à la vie publique.

Protection des données

et confidentialité

En 2025, une affaire majeure a marqué la scène : Mme Awa Ndiaye¹⁹, ancienne prési-

16. <https://www.presidence.sn/fr/actualites/communique-du-conseil-des-ministres-du-mercredi-03-septembre-2025>

dente de la CDP, a été accusée par l'Association des Utilisateurs des TIC (ASUTIC) d'avoir autorisé une collecte massive non consentie de données personnelles (95 814 parrainages pour un candidat aux élections), suscitant une polémique grave sur le respect de la vie privée dans le processus électoral. L'affaire a provoqué l'annonce d'une plainte devant la Cour de la CEDEAO pour violation présumée des droits à la protection des données.

Le projet de loi de 2019²⁰ non encore adoptée, portant réforme de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel²¹, propose d'apporter des innovations majeures dont la création et le fonctionnement d'une Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP), l'aménagement de régimes spécifiques aux traitements des données médicales, des données des salariés, des données biométriques, à l'Internet des objets et à l'intelligence artificielle. Ces innovations visent à moderniser le système de protection des données à caractère personnel en l'adaptant à l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO et à la Convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Il s'y ajoute le projet de Stratégie Nationale

des Données qui a pour vision de « Faire de la donnée un moteur de croissance socio-économique, d'inclusivité, d'innovation et d'ouverture vers l'international, à l'horizon 2028 au Sénégal ».

En début d'octobre 2025, la Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID) subit une cyberattaque ransomware²² revendiquée par « Black Shrantac », paralysant les systèmes fiscaux depuis environ une semaine (e début d'octobre). Les hackers exfiltrèrent 1 To de données sensibles (fiscales, administratives, contribuables) et chiffrées des serveurs, bloquant déclarations, paiements et recouvrement avec une perte estimée à 11 milliards FCFA/jour, une rançon initiale de 10 millions € (6,5 milliards FCFA), réduite à 4 milliards FCFA avec un ultimatum jusqu'au 10 octobre (16h). Mais, les autorités démentent les négociations et la DGID²³ nie les revendications officielles.

Sur le plan de la cybersécurité, cet incident révèle des défaillances structurelles — absence de segmentation du réseau, insuffisance des sauvegardes hors ligne — conformément aux tendances identifiées par l'INTERPOL concernant les administrations fiscales africaines²⁴, et souligne l'urgence de ratifier la Convention de Malabo sur la cybersécurité²⁵. En matière de transparence,

17. <https://walf-groupe.com/blog/2025/08/07/acces-a-linformation-le-senegal-veut-franchir-un-cap/>

18. Model Law for Africa on Access to Information 2013: <https://achpr.au.int/fr/node/873> (accessed 28 November 2024).

l'absence de communication officielle sur l'étendue de la violation contrevient aux standards du NIST et de l'ENISA en matière de notification des incidents²⁶, et soulève des questions de compatibilité avec les obligations de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008²⁷. Quant à la protection des données, la CDP se trouve dans l'obligation légale d'enquêter sur les conditions de sécurisation des données par la DGID, renforçant ainsi l'argument pour l'adoption accélérée du projet de loi de 2019 créant une APDP aux pouvoirs de sanction renforcés²⁸. Enfin, la paralysie prolongée d'un service public numérique central risque d'éroder durablement la confiance publique dans la dématérialisation des services de l'État, compromettant les ambitions du New Deal Technologique, comme le démontrent des études comparables sur l'impact des violations de données gouvernementales sur l'adoption des services en ligne.

Censure et

modération de contenu

Nouvelles de la censure et de la modéra-

tion de contenu en 2025

En 2025, la censure au Sénégal se manifeste par des fermetures massives de médias (381 entreprises via l'arrêté ministériel N°011059/MCTN du 22 avril 2025 pour non-conformité au code de la presse) et des arrestations de journalistes pour « diffusion de fausses nouvelles » (ex. : Maimouna Ndour Faye interpellée le 28 octobre 2025 à Dakar ; Badara Gadiaga en garde à vue depuis le 10 juillet 2025). Le gouvernement PASTEF, sous Bassirou Diomaye Faye, renforce la régulation via le Dialogue national 2025, visant un « équilibre » entre liberté d'expression et modération contre les « messages haineux », sans nouveau code pénal réformé.

Coupures d'Internet en 2025

Aucune coupure totale d'internet n'est rapportée en 2025 ; les incidents passés (2021-2024, comme restrictions mobiles en mars 2021 ou juin 2023 pour manifestations Sonko) ont été condamnés par la Cour CEDEAO le 14 mai 2025 à Lagos, ordonnant au Sénégal de cesser les restrictions illégales et versant 250 000 FCFA de dommages par requérant (ASUTIC, Ndiaga Guèye) pour violations des droits à l'expression et au travail. Le New Deal Technologique priorise au contraire la connectiv-

19. <https://cybersecuritymag.africa/violation-protection-donnees-senegal-presidente-commission-accusee-ASUTIC/>

20. Draft law to overhaul the system for the protection of personal data by repealing and replacing law no. 2008-12 of 25 January 2008.

21. <https://www.cdp.sn/sites/default/files/protection.pdf> (Accessed on November 28, 2024).

22. <https://lemondedunumerique.com/2025/10/03/cyberattaque-contre-la-dgid-ce-quil-sest-passe-qui-est-derriere-et-pourquoi-ca-nous-concerne-tous/>

ité (95% visé d'ici à 2034), sans mesures de blackout récentes.

Pour l'année 2024, le Sénégal a connu deux cas de coupure d'Internet. Il s'agit des restrictions d'accès à Internet des données mobiles du 04 février et du 13 février 2024. Dans son communiqué, le ministère de la Communication des Télécommunications et de l'Economie numérique soutient que : « En raison de la diffusion sur les réseaux sociaux de plusieurs messages haineux et subversifs qui ont déjà provoqués des manifestations violentes avec des décès et des dégâts matériels importants, l'internet des données mobiles est suspendu ce mardi selon certaines plages horaires ».

IA et technologies

émergentes

Stratégie nationale relative à l'IA

Le Sénégal dévoile en 2025 une stratégie nationale relative à l'intelligence artificielle, intégrée au New Deal Technologique et à la

Vision Sénégal 2050, avec un budget de 7 milliards FCFA²⁹ sur deux ans dédié à la recherche et aux applications en agriculture, santé, éducation et infrastructures. Elle vise une IA éthique, une protection des données et une souveraineté numérique, en partenariat avec Meta pour un centre de calcul IA.

Le Sénégal est dans une phase d'élaboration d'une stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA).³⁰ Sa vision est « Pour une IA éthique et de confiance, catalyseur du Plan Sénégal Émergent, de l'emploi des jeunes, de la performance de l'économie, de la transformation publique, de la souveraineté et de l'attractivité du Sénégal ». Le Sénégal entend faire de l'IA un projet collectif national exemplaire, au service du bien commun, anticipant les risques climatiques et améliorant la performance de l'économie, tout en jouant le rôle de leader fédérateur dans la coopération technologique sous-régionale.

L'État a acquis un supercalculateur d'une puissance crête de 537,6 TFlops, avec une capacité mémoire distribuée de 1,2 PB et 8064 nœuds de calcul.³¹ Cette infrastructure, permet au Sénégal de disposer d'un outil performant pouvant accompagner le développement de l'intelligence artificielle.

23. <https://fr.allafrica.com/stories/202510030138.html>

24. Senegalese media sources (Seneweb, RFM, Le Soleil), October 2025; no official DGID report published at the time of writing.

25. AU, Malabo Convention on Cybersecurity and Data Protection, June 27, 2014, signed but not ratified by Senegal.

26. NIST, Cybersecurity Framework 2.0, 2024 ; ENISA, Guidelines on Cyber Incident Reporting, 2023.

27. Law No. 2008-12 of 25 January 2008 on the protection of personal data, art. 39, JORS No. 6406.

28. Republic of Senegal, Draft law to reform law no. 2008-12, 2019 providing for the creation of the APDP.

Inclusion numérique

Situation de l'Inclusion Numérique en 2025

L'inclusion numérique au Sénégal avance significativement en 2025 via le New Deal Technologique (lancé le 24 février 2025), visant 95 % de connectivité internet universelle d'ici 2034, avec focus sur zones rurales, économie informelle et formation de 100 000 diplômés pour réduire les inégalités.

Initiatives majeures nationales

- Programme de Volontariat pour l'inclusion numérique³² : lancé le 2 septembre 2025 à la Place du Souvenir Africain (Dakar) ; 20 volontaires déployés dans 24 collectivités de 6 départements pour subir des formations digitales sur l'alphabétisation et la modernisation des archives administratives avec des acteurs locaux.
- Stratégie numérique pour l'Éducation 2025-2029³³ : lancement officiel le 6 octobre 2025 pour l'intégration de l'IA et des outils numériques dans l'enseignement, favorisant l'accès équitable.

- Projet d'Accélération de l'Économie Numérique (PAEN)³⁴ : élargir la connectivité de large bande résiliente au climat, améliorant les services publics et les entreprises.
- Conseil National du Numérique (CNN)³⁵ : Installé le 2 octobre 2025 pour assurer la coordination, l'inclusion et la souveraineté.

L'inclusion numérique du Sénégal s'apprécie plus avec la politique d'identification numérique. Le projet Identité Numérique Nationale a une vision consensuelle : « l'existence en 2024, au Sénégal, d'une Identité numérique opérationnelle, fiable, sécurisée et accessible, au profit des usagers ».³⁶

Les principaux objectifs visés à travers ce projet sont les suivants :

1. Faciliter les démarches administratives et l'accès rapide à l'information gouvernementale ;
2. Faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information de l'État ;
3. Faciliter les échanges de données sur les personnes et les entreprises ;

29. <https://d4dhub.eu/fr/news/le-senegal-devoile-sa-nouvelle-strategie-ia-un-effort-collaboratif-avec-lequipe-europe>

30. <https://www.numerique.gouv.sn/mediatheque/documentation/la-strat%C3%A9gie-ia> (Accessed on November 28, 2024).

31. Artificial Intelligence, Challenges for Senegal and Africa, National Academy of Sciences and Techniques of Senegal (ANSTS), January 8, 2024.

32. <https://letechobservateur.sn/inclusion-numerique-en-marche-le-senegal-lance-son-programme-de-volontariat/>

33. <https://www.education.sn/posts/le-senegal-engage-une-nouvelle-ere-educative-lancement-officiel-de-la-strategie-du-numerique-pour-leducation-2025-2029>

34. <https://paens.sn/2025/>

35. <https://cybersecuritymag.africa/le-senegal-installe-officiellement-un-conseil-national-du-numerique/>

4. Faciliter l'inclusion de tous les citoyens afin de réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que la création de richesses.

En 2025, bien que ce projet demeure en phase de déploiement progressif, il s'inscrit désormais dans une vision plus large, portée par le New Deal Technologique, ce qui renforce sa pertinence stratégique en matière d'inclusion. Aucune évolution législative majeure spécifiquement dédiée à la protection des enfants en ligne n'a été formellement identifiée. Toutefois, l'intégration accrue des outils numériques dans le système éducatif, notamment à travers la Stratégie Numérique pour l'Éducation 2025–2029³⁸, rend cette question plus urgente. L'absence de politiques spécifiques sur:

- la prévention des risques en ligne (cyberharcèlement, exploitation, exposition à des contenus inappropriés),
- L'éducation à la citoyenneté numérique des enfants,
- et les mécanismes de signalement adaptés,

Constituent une lacune importante dans le cadre global de l'inclusion numérique. L'inclusion numérique au Sénégal évolue ainsi vers un modèle plus intégré, mais demeure incomplète, notamment en ce qui concerne la protection des usagers les plus vulnérables

et la transformation effective des politiques en impacts mesurables sur le terrain.

Fonds de service

universel

Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT)³⁹ dont la gestion, les missions et les objectifs sont fixés par le décret n° 2019- 593 du 14 février 2019, a pour objectif de développer l'existence de réseaux communautaires de télécommunications afin de briser les différences sociales et de créer des conditions d'équité.

Dans le cadre de la politique de lutte contre les disparités entre les zones urbaines et les zones communautaires mal servies, le Sénégal a initié des modèles de co-construction entre opérateurs symbolisés par le partage des infrastructures et l'aménagement numérique du territoire.

À cet effet, pour le développement des terroirs, le FDSUT a inauguré le Living Lab.⁴⁰ Il est en pleine phase opérationnelle.⁴¹ Ce projet est d'un montant global estimé à 60 millions de Franc CFA⁴², concerne également les régions

36. Senegal will have a digital identity in 2024.

de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. Son objectif est d'introduire le numérique dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) à travers une nouvelle méthodologie d'inn-

vation basée sur la coopération des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels.⁴³

Conclusion

Senegal's evaluation under the **LONDA 2025** framework reveals a mixed but generally favourable development in the area of digital rights and inclusion. The overall score rises from **34 in 2024 to 38 in 2025**, indicating quantifiable growth, especially in the areas of government openness, internet access stability, and the reinforcement of specific legal protections.

The year 2025 stands out in particular for the absence of internet shutdowns, in contrast to previous years. This development, combined

with the ECOWAS Court of Justice's condemnation of Senegal for the 2023 shutdowns, marks a significant turning point in the recognition of the fundamental nature of internet access.

It demonstrates a relative improvement in compliance with the principles of the Declaration of the African Commission on Human and Peoples' Rights.

However, these advances coexist with persistent challenges. The continued criminal-

37. Feasibility study of the national digital identity (INN) project: <https://identitenumérique.sn/wp-content/uploads/2022/08/INN-Rapport-Final-inputs-MENT.pdf> (Accessed on November 28, 2024).
38. <https://www.education.sn/posts/le-senegal-accelere-la-transformation-numerique-de-son-education-signature-dun-partenariat-strategique-entre-le-men-et-le-mesri>
39. <https://fdsut.sn/salles-multimedias/> (Accessed on November 28, 2024).
40. Socioeconomic development of the terroirs: FDSUT inaugurates the Living Lab: <https://fdsut.sn/category/living-lab/> (accessed on November 28, 2024).
41. Implementation of the operational phase of the living lab, August 22, 2024.
42. <https://letechobservateur.sn/developpement-socioeconomique-des-terroirs-le-fdsut-inaugure-le-living-lab-de-ndangalma/>.
43. Living Lab FDSUT or Living Laboratory: <https://fdsut.s/living-lab-fdsut-innovation-numerique-secteur-primaire/> (accessed November 28, 2024).

isation of spreading false news, the lack of reform to sedition laws, and the arrests of journalists and the planned closure of media outlets in 2025 all point to the ongoing fragility of online freedom of expression. These factors indicate that institutional progress has not yet fully translated into practice.

Furthermore, although Senegal has a universal service mechanism and ambitious digital inclusion initiatives, particularly through the New Deal for Technology, significant limitations remain. The lack of transparency in the management of the Universal Telecommunications Service Development Fund (FDSUT) and the absence of detailed public data on its impact hinder a comprehensive assessment of the effectiveness of inclusion policies.

Finally, the lack of significant development in the legal framework for data protection and the protection of children online, as well as the inadequacy of specific policies on gendered disinformation, shows that certain essential dimensions of digital rights remain insufficiently taken into account.

Thus, Senegal is positioned in **2025 within a dynamic of moderate but incomplete progress**, characterised by significant strategic and institutional advances, but hampered

by inconsistencies between the regulatory framework and its effective implementation. Consolidating these gains will require targeted legal reforms, greater institutional transparency, and a strengthening of mechanisms for protecting fundamental rights in the digital space.

44. <https://fdsut.sn/>

45. <http://www.jubanti.sn> digital ministry

46. <https://www.education.sn/posts/le-senegal-accelere-la-transformation-numerique-de-son-education-signature-dun-partenariat-strategique-entre-le-men-et-le-mesri>

Conclusion

L'évaluation du Sénégal dans le cadre du LONDA 2025 met en évidence une évolution contrastée mais globalement positive du passage des droits numériques et de l'inclusion. Le score global passe de 34 en 2024 à 38 en 2025, traduisant des progrès mesurables, notamment en matière de stabilité de l'accès à Internet, de transparence gouvernementale et de consolidation de certaines garanties juridiques.

L'année 2025 se distingue particulièrement par l'absence de coupures d'Internet, en contraste avec les années précédentes. Cette évolution, combinée à la condamnation du Sénégal par la Cour de justice de la CEDEAO pour les coupures de 2023, marque un tournant important dans la reconnaissance du caractère fondamental de l'accès à Internet. Elle témoigne d'une amélioration relative de la conformité aux principes de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Toutefois, ces avancées coexistent avec des défis persistants. Le maintien de dispositions pénales criminalisant la diffusion de fausses nouvelles, l'absence de réforme des lois relatives à la sédition, ainsi que les cas d'arrestations de journalistes et la fermeture de médias en 2025 traduisent une fragilité continue de la liberté d'expression en ligne. Ces éléments indiquent que les progrès institution-

nels ne se traduisent pas encore pleinement dans les pratiques.

Par ailleurs, bien que le Sénégal dispose d'un mécanisme de service universel et d'initiatives ambitieuses en matière d'inclusion numérique, notamment à travers le New Deal Technologique, des limites importantes subsistent. Le manque de transparence dans la gestion du Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) et l'absence de données publiques détaillées sur son impact constituent des obstacles à une évaluation complète de l'efficacité des politiques d'inclusion.

Enfin, l'absence d'évolution significative du cadre juridique en matière de protection des données et de protection des enfants en ligne, ainsi que l'insuffisance de politiques spécifiques sur la désinformation genrée, montrent que certaines dimensions essentielles des droits numériques restent insuffisamment prises en compte.

Ainsi, le Sénégal se positionne en 2025 dans une dynamique de progression modérée mais incomplète, caractérisée par des avancées stratégiques et institutionnelles importantes, mais freinée par des incohérences entre le cadre normatif et sa mise en œuvre effective. La consolidation de ces acquis nécessitera des réformes juridiques ciblées, une meilleure transparence institutionnelle et un renforcement des mécanismes de protection des droits fondamentaux dans l'espace numérique.

Recommandations

À l'attention du gouvernement



- Réviser les dispositions du Code pénal relatives à la diffusion de fausses nouvelles, à la sédition et aux délits d'opinion afin de les aligner avec le Principe 22 de la Déclaration de la CADHP.
- Mettre en place un cadre juridique clair et conforme aux droits humains pour encadrer toute restriction de l'accès à Internet, en intégrant les standards de légalité, de nécessité et de proportionnalité.
- Renforcer la transparence dans la gestion du Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT), notamment par la publication régulière de rapports détaillés incluant les montants collectés, les projets financés et leur impact.
- Accélérer la révision de la loi sur la protection des données personnelles afin de l'aligner avec les standards internationaux et de renforcer les pouvoirs de l'autorité de régulation.
- Élaborer et adopter une stratégie nationale dédiée à la protection des enfants en ligne, incluant des mécanismes de prévention, d'éducation et de signalement des abus.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et de publication des données relatives aux arrestations et poursuites liées à l'expression en ligne afin de renforcer la redevabilité.

À l'attention des médias



- Renforcer les capacités des journalistes en matière de droits numériques, de vérification de l'information et de couverture des enjeux liés à la désinformation.
- Promouvoir des pratiques éthiques dans le traitement de l'information en ligne afin de limiter les risques liés

- à la diffusion de contenus sensibles ou non vérifiés.
- Développer des initiatives de sensibilisation du public sur les droits numériques et la liberté d'expression.

À l'attention du Secteur Privé (opérateurs et plateformes numériques)



- Améliorer la transparence des pratiques de modération de contenu, notamment en publiant des rapports détaillés sur les demandes de retrait de contenus émanant des autorités publiques.
- Renforcer les mécanismes de protection des utilisateurs, en particulier des femmes et des enfants, contre le harcèlement et la désinformation en ligne.
- Collaborer avec les autorités et la société civile pour développer des solutions favorisant l'accès abordable et inclusif à Internet.

À l'attention de la société civile

















- Intensifier le plaidoyer en faveur de la réforme des lois restrictives de la liberté d'expression en ligne.
- Renforcer les initiatives de monitoring et de documentation des violations des droits numériques, notamment les arrestations, les cas de censure et les atteintes à la vie privée.
- Développer des programmes d'éducation numérique ciblant les populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes vivant en zones rurales.
- Promouvoir la recherche et la production de données indépendantes sur l'impact des politiques numériques, notamment en matière d'inclusion et de service universel.







L'indice Score





Senegal, 2025

1. Totalement non conforme ; 2. Légèrement conforme : il s'agit d'une légère tentative de conformité avec les lacunes critiques ; 3. Modérément conforme : lorsqu'il existe des domaines à améliorer 4. Considérablement conforme : Domaines de réforme minimes ; 5. Entièrement conforme : Aucun souci

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	 1	 4	Pas de coupure d'internet en 2025 Le Sénégal a été condamné par la Cour de justice de la CEDEAO le 14 mai 2025 concernant les coupures d'internet pendant la période de tensions électorales.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	 3	 3	Au Sénégal, le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) constitue le principal mécanisme de financement de l'accès universel aux services numériques. Toutefois, malgré l'existence de ce cadre institutionnel, la transparence relative à l'utilisation des ressources du fonds et à l'impact des projets financés demeure limitée, ce qui restreint l'évaluation effective de sa contribution à la réduction de la fracture numérique.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	 1	 1	La diffusion de fausses nouvelles est considérée comme une infraction. L'article 255 de la Loi n° 77-87 du 10 août 1977 modifiant le Code Pénal de 1965. La note est maintenue car beaucoup d'arrestations de journalistes et de chroniqueurs ont été motivées par cette infraction

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22(2)			Les articles 181 et 183 du Code pénal font allusion à la sédition, alors que selon le Principe 22 (2), Les États abrogent les lois qui criminalisent la sédition, les insultes et la publication de fausses nouvelles. La note reste inchangée parce qu'il n'y a eu aucune évolution ou nouvelle dans ce sens.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)			Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens
Législation sur la protection des données.	P42			Existence d'une législation en matière de protection des données depuis 2008. Existence d'un projet de loi depuis 2019 qui a apporté des innovations majeures dont la création d'une Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP). La note reste inchangée, car il n'y a pas de nouveau développement pour cette loi. Mais beaucoup de problèmes justifient sa révision.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 and P39(4)			On voit un renforcement de la liberté d'expression et l'accès des partis d'opposition aux médias d'État. L'État ne fait pas retirer des contenus, mais il a quand même fermé certains médias.

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			Le Sénégal protège la vie privée et la confidentialité des communications à travers la Constitution et la loi sur la protection des données à caractère personnel. La protection de la vie privée est surtout renforcée sur le plan numérique. Les populations sont plus sensibles aux notions de droits d'image, au consentement et aucun cas d'espionnage par l'État n'a été signalé.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)			Le nouveau gouvernement divulgue et diffuse de manière proactive les informations d'intérêt public dont les fonctions, pouvoirs, structure, responsables, décisions, budgets, dépenses en guise de transparence. On note une amélioration en matière de transparence de l'information publique. Le gouvernement a mis en place des plateformes numériques de consultation et de contribution www.jubanti.sn pour les grandes réformes. La loi n°2025-15 relative à l'accès à l'information au Sénégal a été promulguée le 25 septembre 2025, après 15 ans de plaidoyer. Elle consacre le droit pour toute personne physique ou morale d'accéder aux données publiques détenues par les entités publiques et certaines entités privées, renforçant ainsi la transparence, la démocratie et la lutte contre la corruption.
Stratégies nationales	P39(6)			Le Sénégal dispose d'un projet de stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA). Avec le lancement du NewDeal

Indicator	ACHPR Principle	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
matière d'IA et de technologies émergentes				technologique, la place de l'IA dans la transformation numérique des services publics est plus visible avec une stratégie IA structurée autour des urgences comme l'éducation, la santé et l'éducation, et notamment le renforcement de la workforce en AI avec 100 000 personnes formées dans l'AI.
Adoption de lois, politiques et mesures spécifiques aux enfants favorisant la sécurité numérique et la vie privée des enfants en ligne.	P37(5)			Aucune évolution législative majeure spécifiquement dédiée à la protection des enfants en ligne n'a été formellement identifiée. Toutefois, l'intégration accrue des outils numériques dans le système éducatif, notamment à travers la Stratégie Numérique pour l'Éducation 2025–2029. ⁴⁶
Inclusion numérique	P37(3)			L'État du Sénégal a adopté des lois, politiques et autres mesures, afin de garantir un accès universel, équitable, abordable à Internet, sans discrimination. Le gouvernement fait des efforts considérables dans la numérisation des curriculums éducatifs. La couverture Internet est presque générale même en milieu rural.

TOTAL (jusqu'à 60)	2024: 36	2025 38
-----------------------	--------------------	--------------------------



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.
www.paradigmhq.org